

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CETI - Milizac sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Ty Colo 29290 MILIZAC GUIPRONVEL.**

**La référence de votre dossier est A-3-CM8V0U3RY et concerne une demande de type "une déclaration de modification"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 13/03/2023 à 17h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

Numéro d'AIOT : **0005521393**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **42050874900033**

Raison sociale **CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE IROISE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**RPT DE TY COLO**

**TY COLO**

**29820 GUILERS**

### Signataire

Nom : **Rolland**

Prénom : **Pierre**

Qualité : **Président directeur général**

## Référent

Nom : **Cheminant**

Prénom : **Baptiste**

Fonction : **Chargé de mission environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CETI - Milizac**

Description des activités :

**L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Milizac, située sur la parcelle cadastrée WO31 au lieu-dit Ty Colo, est autorisée par l'arrêté préfectoral n°2011-1556 du 16 novembre 2011 pour une durée maximale de 15 ans. Le CETI (Centre d'enfouissement Technique Iroise) souhaite maintenant améliorer la quantité de déchets valorisés sur ce site en développant la valorisation des déchets inertes de démolition, liée à son activité ISDI. Dans ce cadre, le CETI a prévu d'utiliser un concasseur McCloskey J40v2 de 225 CV (166KW) pour concasser les déchets inertes. Cette nouvelle méthode présente un double avantage économique et environnemental. D'une part, les déchets inertes concassés permettront de récupérer les fers à béton, tandis que la part d'inerte valorisée pourra être revendue et utilisée en remblais. D'autre part, en diminuant la quantité de déchets enfouis sur son ISDI, le CETI améliore ses performances environnementales, il répond ainsi aux exigences du PRGD (Plan Régional de Gestion des Déchets - 3ème Partie planification - Déchets du BTP) et des évolutions règlementaires (hiérarchie des modes de traitement). Les étapes du concassage sont les suivantes : 1. Contrôle des matériaux entrants : Chaque apport de matière est pesé en entrée via le pont bascule du site. Chaque camion est contrôlé pour vérifier la conformité de la matière brute avec des analyses aléatoires pour détecter les indésirables. 2. Elaboration : Les matériaux bruts sont ensuite organisés en fonction des familles et de la provenance (lot) 3. Caractérisation : Le déchets est caractérisé selon l'arrêté du 4 juin 2021 fixant les critères de sortie du statut déchets et que l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité. Les graves seront classifiées comme matériaux selon NF P11-300. 4. Traçabilité des déchets : Les déchets sont tracés et enregistrés sur le registre des installations de provenances et de sorties. Le CETI prévoit de sortir 2 types de matière (0-40 et 0-80) dans le cadre de cette activité d'économie circulaire sur son site. L'objectif est de réutiliser cette matière en remblais, en répondant aux exigences règlementaires du PAQ (Plan d'Assurance Qualité, NF P11-300) pour les graves de déconstruction qui sera développé au sein de la demande SSD. Le CETI connaît bien la procédure SSD puisqu'il réalise déjà cette opération sur le bois A qui est sorti du statut déchet pour sa valorisation énergétique dans les ICPE (rubrique 2910A).**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Lieu-dit Ty Colo

29290 MILIZAC GUIPRONVEL

X : 139326

Y : 6841608

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	166 kW	166 kW	D

## 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

## 7 - Pièces justificatives

---

**Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.**